

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

Arrêtés Ministériels (Autres)

Arrêté Ministériel n°2014-154 du 12 mars 2014 port ant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2015/2016

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n°1.334 du 12 juillet 2007 sur l'Education ;

Vu l'avis émis par les membres du Comité de l'Education Nationale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 février 2014 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le calendrier des vacances de l'année 2015/2016 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 7 septembre 2015

Vacances de la Toussaint

Du mercredi 21 octobre 2015 après la classe au mardi 3 novembre 2015 au matin

Fête Nationale

Jeudi 19 novembre 2015

Immaculée Conception

Mardi 8 décembre 2015

Vacances de Noël

Du vendredi 18 décembre 2015 après la classe au lundi 4 janvier 2016 au matin

Sainte Devote

Mercredi 27 janvier 2016

Vacances d'hiver

Du vendredi 5 février 2016 après la classe au lundi 22 février 2016 au matin

Lundi de Pâques

Lundi 28 mars 2016

Vacances de Printemps

Du vendredi 8 avril 2016 après la classe au lundi 25 avril 2016 au matin

1er Mai

Lundi 2 mai 2016

Ascension

Jeudi 5 mai 2016

Lundi de Pentecôte

Lundi 16 mai 2016

Grand Prix et Fête Dieu

Du mercredi 25 mai 2016 après la classe au lundi 30 mai 2016 au matin

Vacances d'été

Vendredi 1er juillet 2016 après la classe.

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel de Gouvernement, le douze mars deux mille quatorze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER